

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2023



SOMMAIRE

I	Description de la structure juridique, du capital et de l'actionnariat	1
II.	Description de notre cabinet	1
III.	Description du réseau et des dispositions juridiques et structurelles	3
IV.	Structure de gouvernance du cabinet de révision	3
A.	Le contrôle de qualité interne.....	3
B.	Supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises	4
C.	Formation permanente	4
D.	Autres éléments de gouvernance.....	5
V.	Liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022.....	5
VI.	Liste des sociétés de logements (SWL) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022.....	5
VII.	Liste des autres organismes pour lesquels le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022.....	6
VIII.	Déclaration concernant l'indépendance.....	6
A.	Procédures d'indépendance.....	6
B.	Séparation des activités.....	6
C.	Acceptation de nouvelles missions	7
D.	Règles d'incompatibilité	7
E.	Indépendance financière	7
F.	Base de rémunération des actionnaires	7
G.	Actualisation	8

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2023

Le présent rapport est établi conformément au Décret wallon du 30 avril 2009 relatif aux missions de contrôle de réviseurs.

I Description de la structure juridique, du capital et de l'actionariat

La société est constituée sous la forme d'une SRL et modifiée devant Madame Elise Cornez le 6 décembre 2022. L'apport indisponible est de 100.000 EUR représenté par 500 actions. Les actionnaires sont des personnes physiques, membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Il s'agit de:

- Pierre-Olivier ELSEN (n°A02733) : 6 actions
- Sébastien GONET (n°A02206): 163 actions
- Alexis PRUNEAU (n°A02234): 163 actions
- Bernard ROUSSEAU (n°A01650): 163 actions

* une personne morale:

- SRL "MAJOI": 5 actions

II. Description de notre cabinet

La SRL "Joiris, Rousseau & Co" est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B00194.

Notre cabinet compte 13 collaborateurs (dont 4 actionnaires signataires, 1 stagiaire réviseur d'entreprises, 5 collaborateurs audit et 3 assistantes de direction).

Il a son siège à Mons et est actif sur 3 sites afin d'offrir à ses clients un service de proximité et une disponibilité permanente. **Notre cabinet ne propose pas d'activités comptables.**

- ❖ Les missions légales du cabinet, conformément au Code des Sociétés et des Associations, couvrent les diligences exercées dans le cadre de:

Missions permanentes

- la certification des comptes annuels;
- la certification des comptes consolidés;
- les missions auprès du Conseil d'Entreprise.

Missions occasionnelles

- les apports en nature;
- les quasi-apports dans les SA;
- les modifications de forme juridique;
- les opérations de fusion et de scission;
- les propositions de dissolution d'une société;
- plan d'option sur actions (sociétés);
- plan d'intéressement du personnel au capital et aux bénéficiaires (actionnariat salarié) (sociétés);
- les tests lors de la distribution;
 - d'un acompte sur dividendes ;
 - d'actif net (SRL et SC) ;
 - de liquidité (SRL et SC) ;
- l'évaluation des données relatives à ;
 - la modification des droits attachés aux classes d'actions (SRL et SC) ou parts (SA).
 - l'émission d'actions nouvelles (SA) ;
 - la limitation et suppression du droit de souscription préférentiel (SRL et SA);
 - l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription (SRL et SA);

Le cabinet est actuellement mandaté comme Commissaire dans environ 165 entités.

❖ Les missions convenues relatives à l'information financière

- Les missions d'examen limité,
- Les missions d'assurance raisonnable,
- Les missions de compilation,
- Les missions selon les normes ISA 800 et 805 (référentiels comptables différents),
- Les missions de contrôle de subsidiation-financement publié.

❖ Les autres missions compatibles

En outre, le Cabinet est actif dans d'autres missions compatibles confiées habituellement à la profession, qui sont la résultante logique des missions précédentes, et qui couvrent principalement:

- les missions d'expertise judiciaire,
- la liquidation judiciaire,
- les évaluations d'entreprise,
- l'audit d'acquisition.

Actuellement, l'activité s'exerce notamment dans les domaines suivants:

- les sociétés commerciales,
- les entreprises industrielles,
- les sociétés de services,
- les sociétés de logements,

- les intercommunales,
- les ASBL à caractère social,
- les homes pour enfants et adultes,
- les institutions d'intérêts publics,
- les communes,
- etc.

Par ses contacts fréquents avec le monde des PME (petites et moyennes entreprises) et le secteur public ou semi-public, le cabinet a développé des compétences particulières en termes de **rapidité, flexibilité, efficacité et polyvalence**.

Notre société est une société de taille moyenne qui garantit que les services chez nos clients sont assurés directement par des **reviseurs d'entreprises actionnaires expérimentés**, accompagnés de collaborateurs.

III. Description du réseau et des dispositions juridiques et structurelles

La société "Joiris, Rousseau & Co" n'est membre d'aucun réseau ce qui lui permet de garder toute son indépendance ainsi qu'une grande liberté d'esprit et de collaboration.

IV. Structure de gouvernance du cabinet de révision

Le cabinet de révision possède trois sièges d'exploitation, et est dirigé par deux administrateurs qui se répartissent différentes tâches. Notre collège de gestion définit les orientations stratégiques, assure le suivi de la gestion, prépare les décisions à prendre par l'Assemblée dont l'actionnariat est quasiment exclusivement composé de Reviseurs d'Entreprises.

A. Le contrôle de qualité interne

Ce contrôle de qualité est effectué par un actionnaire qui est compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision ainsi qu'à la gestion du risque et de la qualité au sein du cabinet.

Chaque actionnaire compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision, à la gestion du risque et à la qualité, contribue également à actualiser le manuel des procédures relatives à la qualité. Ponctuellement, un ancien Confrère est chargé de transmettre des recommandations pour l'amélioration continue de la qualité.

Une revue interne de certains dossiers d'audit, jugés significatifs, avant signature du rapport d'audit, est notamment organisé.

Les dossiers de travail des collaborateurs non réviseurs font l'objet d'une revue périodique par un réviseur d'entreprises, signataire ou en charge du dossier.

Notre cabinet dispose d'un manuel de procédures internes et évalue régulièrement son système de qualité.

Les administrateurs du cabinet "Joiris, Rousseaux & Co" confirment que le système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement.

B. Supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises

Suite au règlement européen 537/2014, à la directive européenne 2014/56 et la loi du 7 décembre 2016, la supervision publique des réviseurs d'entreprises est désormais assurée par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises.

Le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises

Le collège est l'autorité compétente, au sens de la législation européenne pour la supervision des réviseurs d'entreprises. Il est totalement indépendant de la profession et a pour mission de veiller, dans l'intérêt général, au respect des dispositions de la loi du 7 décembre 2016 et de ses Arrêtés d'exécution. Disposant d'une personnalité juridique propre, il bénéficie du soutien administratif et logistique assuré par la FSMA.

Le Collège est en charge directe du contrôle de qualité et de la surveillance de tous les réviseurs d'entreprises. Il peut fixer dans des circulaires toutes mesures afférentes à l'application du cadre législatif et réglementaire applicable. Avant d'adopter une circulaire relative au contrôle de qualité, le Collège consulte le Conseil supérieur des Professions économiques.

Il assure également la supervision publique des missions déléguées par la loi à l'Institut des réviseurs d'entreprises.

C. Formation permanente

Dans notre cabinet, une attention particulière est portée à la formation permanente des associés et des collaborateurs. Ceci est réalisé tant par des formations en interne que par la participation à des séminaires externes.

Pour les réviseurs d'entreprises, notre cabinet veille à ce qu'ils suivent annuellement au moins la formation prévue par la norme de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Une attention particulière est portée à la formation et au suivi des stagiaires réviseurs d'entreprises et collaborateurs par l'encadrement par du personnel plus expérimenté.

En plus de la formation permanente générale, il est laissé aux actionnaires et aux collaborateurs la possibilité de se spécialiser dans des secteurs d'activité et des disciplines professionnelles. Enfin, le cabinet est chargé de cours à l'université UMon.

D. Autres éléments de gouvernance

Outre les diverses normes professionnelles et autres qui s'appliquent au sein de "Joiris, Rousseau & Co", une charte a été signée par les associés et l'ensemble de nos collaborateurs.

V. Liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022

- SC "TIBI"
- SC "Agence Intercommunale De Developpement Economique Des Arrondissements De Tournai Ath Et Des Communes Avoisnantes" (IDETA)
- SC "Intercommunale Pure De Financement Pour Les Communes Francophones De Gaselwest" (IFIGA)
- SC "Centre Intercommunale De Sante Du Coeur Du Hainaut" (CISCH)
- SC "Intercommunale pure de financement du Brabant Wallon" (IPFBW)
- SC "Intercommunale des Eaux de la Source les Avins - Groupe de Clavier" (CIESAC)
- SC "Intercommunale de Santé Harmegnies-Rolland" (ISHR)

VI. Liste des sociétés de logements (SWL) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022

- SC "La Sambrienne"
- SC "Toit & moi immobilière sociale de la région montoise"
- SC "Société de Logements de Mouscron"
- SC "BHP Logements"
- SC "Foyer Fontainois"
- SC "Le Logis Montagnard"
- SC "A chacun son logis"
- SC "Habitat du Pays Vert"
- SC " Immobilière Sociale Entre Sambre Et Haine "
- SC "Mon Toit Fleurusien"
- SC "Immobilière Publique Du Centre Et De L'est Du Brabant Wallon"

VII. Liste des autres organismes pour lesquels le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes pour l'exercice écoulé 2022

- SA "Société Wallonne Des Aéroports"
- Organisme d'intérêt public ETNIC (Réviseur d'entreprises selon le décret du 25/10/2018 de la communauté française).

VIII. Déclaration concernant l'indépendance

Nos pratiques en matière d'indépendance tiennent compte des référentiels nationaux tels que la loi du 7 décembre 2016. Celles-ci sont conçues pour respecter les normes applicables aux missions spécifiques.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'indépendance du réviseur d'entreprises prévue à l'article 12 de la loi du 7 décembre 2016 et au fait qu'aucun associé du Cabinet ne se trouve dans une situation incompatible.

L'acceptation d'une mission, ou l'offre de services, fait l'objet d'une procédure interne de vérification du respect des règles d'indépendance telles qu'exigées par le code des Sociétés et Associations et par la déontologie de la profession et notamment:

A. Procédures d'indépendance

Le cabinet "Joiris, Rousseaux & Co" organise une base de données globale des mandats permettant d'avoir une vision d'ensemble des mandats et de leurs commissaires afin d'éviter, notamment, tout conflit d'intérêt. Chaque actionnaire est tenu de veiller à faire état de ses mandats régulièrement.

Les réviseurs qui rejoignent le cabinet s'engagent à respecter les règles et principes relatifs à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises, parmi lesquelles figurent les règles d'indépendance.

Annuellement, chaque associé et chaque collaborateur remet aux administrateurs une déclaration signée sur l'honneur quant à l'absence de situation de nature à porter préjudice aux règles d'indépendance.

B. Séparation des activités

La politique d'indépendance de "Joiris, Rousseaux & Co" passe en premier lieu par le choix de pratiquer quasi exclusivement des missions révisorales.

Notre cabinet ne propose pas d'activités compatibles de nature comptable ou fiscale.

C. Acceptation de nouvelles missions

Le commissaire qui envisage d'accepter une nouvelle mission est tenu de s'assurer que la mission envisagée n'enfreint pas les règles d'indépendance, ni n'est l'objet d'un conflit d'intérêt, et de la refuser le cas échéant.

D. Règles d'incompatibilité

- l'absence de lien familial ou de lien personnel étroit avec toute personne occupant une fonction sensible au sein de l'entité à contrôler.
- L'absence de lien personnel étroit susceptible de nuire l'indépendance avec l'entité à contrôler ou toute personne occupant une fonction sensible au sein de cette entité.
- L'absence de lien financier avec l'entité à contrôler ou toute autre personne ou entité qui la contrôle ou qui sont contrôlés par elle.
- L'absence de lien professionnel concomitant soit d'un intérêt commercial ou financier commun en dehors des opérations courantes conclues aux conditions habituelles de marché.
- L'absence de prestation réalisée antérieurement en faveur de l'entité à contrôler qui puisse affecter l'opinion au moment de la certification des comptes.

E. Indépendance financière

Le cabinet vu la répartition de ses clients ne détient aucun mandat qui par sa taille nous ferait courir un quelconque risque de dépendance financière.

En outre, la santé financière de notre cabinet renforce notre indépendance, notamment lors de l'acceptation de nouvelles missions.

Les soussignés, Pierre-Olivier ELSÉN, Bernard ROUSSEAU X, Alexis PRUNEAU et Sébastien GONET, actionnaires de la SRL "Joiris, Rousseau X & Co – Réviseurs d'entreprises", certifient sur l'honneur:

- que les informations reprises ci-dessus sont complètes et sincères;
- que lui-même ou les associés de son cabinet ne se trouvent pas dans le cas prévu à l'article 1531-2 § 4 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

F. Base de rémunération des actionnaires

La rémunération des actionnaires est déterminée sur la base d'un fixe mensuel. La partie variable tient compte des mécanismes de solidarité et de confraternité dans la répartition des dossiers traités.

La rémunération des actionnaires et collaborateurs ne dépend en aucune manière d'éléments pouvant représenter un risque pour l'indépendance de notre cabinet.

G. Actualisation

Les éléments repris dans ce rapport de transparence ont été actualisés jusqu'au 13 janvier 2023.

Fait à Mons, le 16 janvier 2023.

La SRL "Joiris, Rousseau & Co, Réviseurs d'entreprises associés" représentée par



Pierre-Olivier ELSÉN
Réviseur actionnaire



Sébastien GONET
Réviseur actionnaire



Alexis PRUNEAU
Réviseur actionnaire



Bernard ROUSSEAU
Réviseur actionnaire

